

**GRÈVE  
LE 9 MAI  
2019**



**NON**

**Projet de loi fonction publique :  
Pour l'UNSA c'est NON !**

**Affaiblir le statut de la fonction publique**

**INACCEPTABLE**

**Rogner sur le droit des agents**

**INSUPPORTABLE**

**Diminuer la protection des agents**

**INTOLÉRABLE**

**Le Gouvernement veut privatiser la fonction publique !**

En externalisant des services avec une mutation d'office des agents concernés, en instaurant la rupture conventionnelle sans les garanties et les protections des salariés du secteur privé, la volonté gouvernementale est d'affaiblir les services publics pour les offrir au secteur marchand, au détriment de tous.

**Le gouvernement facilite l'iniquité et l'isolement dans la gestion des carrières.** Aujourd'hui les Commissions administratives paritaires étudient toutes les événements individuels des agents de façon collective, garantissant un traitement équitable des dossiers. Elles ne donnent qu'un avis. Demain ces commissions deviendront des instances disciplinaires et de recours sur certains sujets seulement. L'aspect métier sera gommé des CAP car elles seront organisées en catégorie A, B ou C ! Aujourd'hui les CAP suivent les dossiers individuels des agents (mutation, promotion, avancement). **Demain, l'agent sera seul face à sa hiérarchie pour traiter de toutes ses demandes.**

**Le gouvernement dilue la sécurité et les conditions de travail**

Aujourd'hui les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont indépendants des autres instances. Les représentants des personnels sont spécialisés et peuvent intervenir en cas de problème sur le lieu de travail pour protéger les agents mais aussi en cas de restructuration. Demain, cette mission sera noyée dans une instance unique au détriment de la sécurité et des conditions de travail des agents.



**NE GACHEZ  
PAS  
LE SERVICE  
PUBLIC**





# RÉAGIR AVEC L'UNSA

**L'UNSA défend** les CHSCT et les CAP actuels car ils garantissent aux agents des droits collectifs de protection, de transparence et d'équité.

**L'UNSA s'oppose** à la transformation du système de sanction disciplinaires et propose que la suspension de trois jours (3 jours sans salaire) ne puisse être infligée par le seul supérieur hiérarchique !

**L'UNSA s'oppose** à la rupture conventionnelle qui laisse l'agent seul face à son employeur.

**Elle propose** qu'un conseiller syndical mandaté par une organisation syndicale représentative puisse accompagner chaque agent dans ses démarches.

**L'UNSA propose** de donner des nouveaux droits aux agents comme le droit à déconnexion.

**Avec l'UNSA, défendons le droit et la protection des agents publics !**



**PARTICIPONS À LA  
JOURNÉE DE GRÈVE  
DU 9 MAI 2019**

